

# COMMUNE DE SAINT-BENOIT PAUSE TRANSAT APPEL A CANDIDATURES

#### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

À titre précaire et révocable

Rue Georges Pompidou

Samedi 05 août 2023 et Samedi 09 septembre 2023

de 15h00 à 19h00

## **CAHIER DES CHARGES**

Date limite de dépôts des dossiers : Mercredi 31 mai 2023 à 16h00.

#### **PREAMBULE**

Dans le cadre de la Pause Transat, la Ville de Saint-Benoît a décidé de créer un espace économique et artisanat. Ce rendez-vous permettra aux producteurs, artisans et entreprises de promouvoir leurs produits et savoir-faire mais aussi de renforcer l'attractivité commerciale.

L'objectif est de rendre le centre-ville plus attractif.

La Ville de Saint-Benoît lance donc un appel à candidatures pour des emplacements disponibles sur la rue Georges Pompidou (espace marché) qu'elle souhaite affecter à des activités commerciales.

Le présent cahier des charges comportent deux parties :

- Première partie Conditions Générales : objet et modalités de l'appel à candidatures
- Deuxième partie Conditions particulières : modalités de l'occupation temporaire du domaine public.
- Troisième partie Annexes

# **SOMMAIRE**

PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES		
ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC.		
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION : APPEL A CANDIDATURE ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE	_	
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE		
ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION		
DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DI		
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	5	
ARTICLE 1- MISE A DISPOSITION	5	
ARTICLE 2 - REGLEMENTATION		
ARTICLE 3 - DESCRIPTION TECTHINIQUE	6	
ARTICLE 4 - CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION	6	
ARTICLE 5 - DUREE DE L'EXPLOITATION	6	
ARTICLE 6 - REDEVANCE	6	
ARTICLE 7 - ENTRETIEN ET RESTRICTION	6	
ARTICLE 8 - LITIGES.	6	
TROISIEME PARTIE – ANNEXES	7	
ANNIEVE 1. COURDIED DE DEMANDE DIOCCUDATION	0	
ANNEXE 1 - COURRIER DE DEMANDE D'OCCUPATION		
ANNEXE 2 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR	9	
ANNEXE 3 - FICHE DE PRESENTATION DES PRESTATIONS	10	

# PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE L'APPEL À CANDIDATURES

#### ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Ville de Saint-Benoît
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61
97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par son Maire, Monsieur Patrice SELLY.

#### ARTICLE 2 : OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidatures a pour objet l'occupation contractuelle d'un emplacement sur le domaine public communal à Saint-Benoît moyennant le versement d'une redevance en fonction des tarifs ci-dessous, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 04 mars 2023 :

Tarif A : 3,00€ pour 3m linéaire x 3m de profondeur

Tarif B: 1,00€ pour 1m linéaire x 3m de profondeur

Le montant dû sera encaissé par le Régisseur Municipal de la Ville.

L'appel à candidatures ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics. Il est basé sur le présent cahier des charges et les différents éléments auxquels il fait référence.

Le cahier des charges a pour objet de définir les conditions d'exploitation.

Cette procédure est organisée et suivie par :

Direction de l'Economie et du Tourisme 21 bis rue Georges Pompidou – BP 61 97 470 SAINT-BENOIT 02 62 50 88 42

economie.tourisme@ville-saintbenoit.re

Toute information complémentaire se rapportant aux modalités de présentation des candidatures, aux conditions d'occupation du domaine public peut se faire par écrit auprès du service dont les coordonnées figurent ci-dessus au plus tard le mercredi 31 mai à 16h00.

Appel à projets

#### ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Vous pourrez vous procurer le présent cahier des charges à la Direction de l'Economie et du Tourisme de la Ville de Saint-Benoît ou tout simplement sur notre site internet : <a href="www.saint-benoît.re">www.saint-benoît.re</a>. Il sera remis gratuitement à chaque candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Un courrier de demande (Annexe 1),
- Un justificatif ou une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat à satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Annexe 2),
- Une fiche de présentation des prestations : les moyens humains, produits commercialisés... (Annexe 3),
- La communication de votre numéro de SIREN.
- Une attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle en cours de validité,
- Une attestation en formation hygiène et alimentaire délivré par les organismes agréés concernant les activités de vente alimentaire,
- Un justificatif d'adresse daté de moins de 6 mois,
- Une pièce d'identité en cours de validité.

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat.

Il est conseillé au candidat de joindre des photos pour illustrer le stand.

Votre proposition devra:

- être envoyée par voie postale ou un numéro d'enregistrement sera attribué : 21 bis Rue Georges Pompidou BP 61 97470 SAINT-BENOIT,
- ou déposée sur place à la Direction de l'Economie et du Tourisme contre récépissé.

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi de 8h00 à 11h45

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

Appel à projets

#### ARTICLE 4 - EXAMEN DES CANDIDATURES

L'examen des candidatures se fera par une commission constituée de l'adjoint au Maire délégué aux Affaires Générales aux Finances et à la Relance Economique et Touristique, de la conseillère déléguée à l'Artisanat Local et Produits du Terroir, du Cabinet du Maire, du Directeur Général Adjoint Cadre de Vie et de la Direction de l'Economie et du Tourisme.

Les critères d'évaluation des candidatures sont les suivants :

- Qualité des offres (80%) comprenant diversité, originalité, fraîcheur.
- Détails de présentation, d'agencement et d'esthétique du stand (20%). Les candidats seront répartis sur les emplacements en fonction des produits proposés.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la ville de Saint-Benoît se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

#### ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION

Après la commission, les résultats mentionnés à l'article précédent feront l'objet d'un appel téléphonique aux candidats retenus afin de les inviter à venir signer leurs conventions d'occupation temporaire du domaine public.

# DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

#### ARTICLE 1- MISE A DISPOSITION

L'occupant est autorisé à occuper un emplacement sur la rue Georges Pompidou (espace marché).

L'occupant devra mettre son installation dans la limite du périmètre concédé soit *6m linéaire x 3m de profondeur maximum* par candidat.

#### **ARTICLE 2 – REGLEMENTATION**

Il appartient à l'occupant de respecter toutes les réglementations et normes en vigueur.

#### ARTICLE 3 – DESCRIPTION TECHNIQUE

Un marquage au sol avec une numérotation des emplacements sera proposé.

Appel à projets

#### ARTICLE 4 - CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

L'autorisation est accordée à titre personnel. Par conséquent, l'occupant demeure seul responsable des relations contractuelles qu'il a engagées avec la municipalité.

La Ville se réserve le droit de faire contrôler le respect des attributions d'emplacement par la Police Municipale.

#### ARTICLE 5 - DUREE DE L'EXPLOITATION

L'autorisation est accordée pour la période du :

### Samedi 05 août 2023 et Samedi 09 septembre 2023

#### De 15h00 à 19h00

L'attribution des places sera fixée sur site.

#### ARTICLE 6 - REDEVANCE

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 04 mars 2023, les tarifs applicables sont :

Tarif A : 3,00€ pour 3m linéaire x 3m de profondeur

Tarif B : 1,00€ pour 1m linéaire x 3m de profondeur

Celui-ci sera encaissé par le régisseur municipal de la Ville.

#### **ARTICLE 7 - ENTRETIEN**

L'occupant devra prendre toutes dispositions pour l'entretien et l'élimination des déchets sur l'emplacement qui lui sera attribué.

La commune ne saurait être responsable de toute dégradation ou dommages subis par l'exploitant à l'occasion d'actes de malveillance ou en raison de catastrophes naturelles.

#### **ARTICLE 8– LITIGES**

En cas de litiges portant sur l'interprétation de ce présent cahier des charges, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif, mais, seulement après épuisement des voies amiables.

Appel à projets

TROISIEME PARTIE – ANNEXES

Appel à projets

Mme/M	
Adresse:	
Tel :	
	à
	Monsieur le Maire De la ville de Saint-Benoît Hôtel de ville 21 bis Rue Georges Pompidou BP 61 97470 SAINT-BENOIT
Objet : "PAUSE TRANSAT" - Dossier de candida	uture
Monsieur le Maire,	
Pour faire suite à l'appel à candidatures publié sur <b>TRANSAT</b> ", j'ai le plaisir de vous adresser mon doss les samedis suivants de 15h00 à 19h00 :	
☐ Samedi <i>05 août 2023</i> ☐ Samedi <i>09 septembre 2023</i>	
Vous trouverez en pièces jointes les éléments demand	dés dans le cahier des charges.
J'ai bien noté que l'attribution des emplacements fer après la délibération.	ra l'objet d'une commission et que je serai averti
Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part l'assurance de nos salutations distinguées.	t, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire,
	A

Appel à projets

## **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e),	
représentant légal de la Société	au capital social de
€,	immatriculée au registre du commerce sous le
n° SIRET	, dont le siège social est situé
au	
Certifie sur l'honneur que la Société	est en
situation régulière au regard de ses obliga	ations fiscales et sociales.
	Fait à
	Le
	Signature du représentant légal de la société et Cachet de la société

Appel à projets

#### FICHE DE PRESENTATION DES PRESTATIONS

NOM DE LA STRUCTURE :		
Installation (Stand, chapiteau, autre)		
Nombre de mètre linéaire sur 3m de profondeur pour stand, chapiteau, autre :		
Moyens humains (nombre de personnes travaillant sur l'installation)		
A prévoir un enrouleur électrique ainsi qu'un appareil d'éclairage pour la soirée	<ul> <li>Appareil utilisé :</li> <li>Puissance (maximum 220 volts) :</li> </ul>	
Liste des produits commercialisés et les prix pratiqués		

Pour compléter la fiche de renseignements, vous pouvez joindre des photos des prestations et de l'installation.

Appel à projets